

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 20 septembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (431r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 20 septembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45872>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 septembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Noizet, Charles René](#)

Lieu de destination Metz (Moselle)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin veut que Noizet lui confirme qu'il a reçu un calorifère fabriqué à Reims en 1857 différent du calorifère breveté par Haunet mais ressemblant à ceux que Corneau frères ont fait breveter en décembre 1866 et antérieurs à eux. Godin considère qu'il s'agit d'une pièce importante à produire devant les experts ; il suppose que Noizet a fait transporter l'appareil à l'arsenal. Godin communique à Noizet les déclarations attestant l'authenticité du calorifère.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Haunet, Émile](#)

Lieux cités

- [10, rue d'Asfeld, Metz \(Moselle\)](#)
- [Reims \(Marne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

June 6 20 June 1869

431

Massive St. Bize

vous aviez de suite vis le
feu d'autre chose un calorifère
trouvé à Reims comme ville
antique représentant ce qui se
fabriquait à Reims quand Kaunitz
a pris ses brevets à calorifère doit
servir au pris des raports pour établir
de la façon la plus claire possible
que l'on faisait à Reims le calorifère
à foyer mobile avec pris d'air par
le bas et bouche de chaleur en haut
en 1857 calorifère qui n'avait rien
de semblable à celui que M. Kaunitz
avait alors fait breveté, mais qui
ressemblent à ceux que M. Cormier
eut fait breveté seulement en 1860
a deux exemplaires est une preuve d'une
grande importance à produire devant
les juges vous n'avez pas répondu
à ma lettre du 10 aout à ce
que vous en aviez fait mail je suppose
que vous l'avez fait transporter à Paris
pour nous faire passer au procureur ^{comptoir de la} les
désavantages qui attestent l'authenticité
du calorifère, je crois que nous avons
pour établir nos déclarations à M. le Proc.
des raports à la fois de la pris d'air dans le
bocal de saisie pratiquée par Kaunitz pour établir